

Le prospectus simplifié préalable de base daté du 27 juin 2024, tel qu'il est modifié ou complété, notamment par la Modification n° 1 datée du 11 mars 2026, le supplément de prospectus intitulé Programme de titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (sans risque de change direct) daté du 27 juin 2024, tel qu'il est modifié ou complété et le supplément de fixation du prix n° ACCI7290 daté du 22 avril 2026 (le « supplément de fixation du prix ») (collectivement, le « prospectus ») de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »), contenant de l'information importante au sujet des titres sous forme de billets décrits dans le présent document, ont été déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire au Canada. Un exemplaire du prospectus et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres sous forme de billets offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et toutes les modifications appropriées pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres sous forme de billets offerts, avant de prendre une décision d'investissement. Les termes et expressions non définis dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. Les titres sous forme de billets constituent des titres sous forme de billets liés à des fonds aux termes du prospectus.

TITRES SOUS FORME DE BILLETS BNC

Titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (barrière observée à l'échéance) liés au marché canadien, catégorie F, échéant le 12 mai 2033

Liés au

fonds négocié en bourse

iShares® S&P/TSX 60 Index

ETF

Terme de 7 ans

Remboursables par anticipation

mensuellement

(à compter de novembre 2026)

Versements de coupon potentiels :

6,54 \$ p. a.

payés mensuellement

Barrière observée à l'échéance :

-30,00 %

PÉRIODE D'OFFRE :

Du 23 avril 2026 au 6 mai 2026

DATE D'ÉMISSION :

12 mai 2026

FAITS SAILLANTS :

■ Portefeuille de référence :

Nom de l'actif de référence	Symbole de l'actif de référence	Source des cours	Niveau de clôture	Type d'actif de référence	Pondération de l'actif de référence
Parts du fonds négocié en bourse iShares® S&P/TSX 60 Index ETF	XIU	TSX	Cours de clôture	Fonds négocié en bourse	100 %

- Seuil de versement de coupon : -30,00 %
- Fréquence des versements de coupon : Mensuellement, comme il est prévu à l'Annexe A
- Fréquence des remboursements anticipés : Mensuellement, à compter de novembre 2026, comme il est prévu à l'Annexe A
- Seuil de remboursement anticipé : 5,00 %
- Facteur de participation : 0,00 %
- Monnaie : Dollars canadiens
- Frais de négociation anticipée : Aucuns frais de négociation anticipée
- Marché secondaire quotidien disponible dans des circonstances de marché normales

Le rendement de l'actif de référence pour l'actif de référence est un rendement du cours, et ne tiendra pas compte des dividendes et (ou) des distributions versés par l'émetteur au titre de l'actif de référence. Au 14 avril 2026, les dividendes et (ou) les distributions versés au titre de l'actif de référence dans le portefeuille de référence représentaient un rendement indicatif annuel de 2,21 %, soit un rendement total d'environ 15,47 % pour la durée des titres sous forme de billets, en présumant que les dividendes et (ou) les distributions sont constants et ne sont pas réinvestis.

CODE FUNDSERV : NBC31882

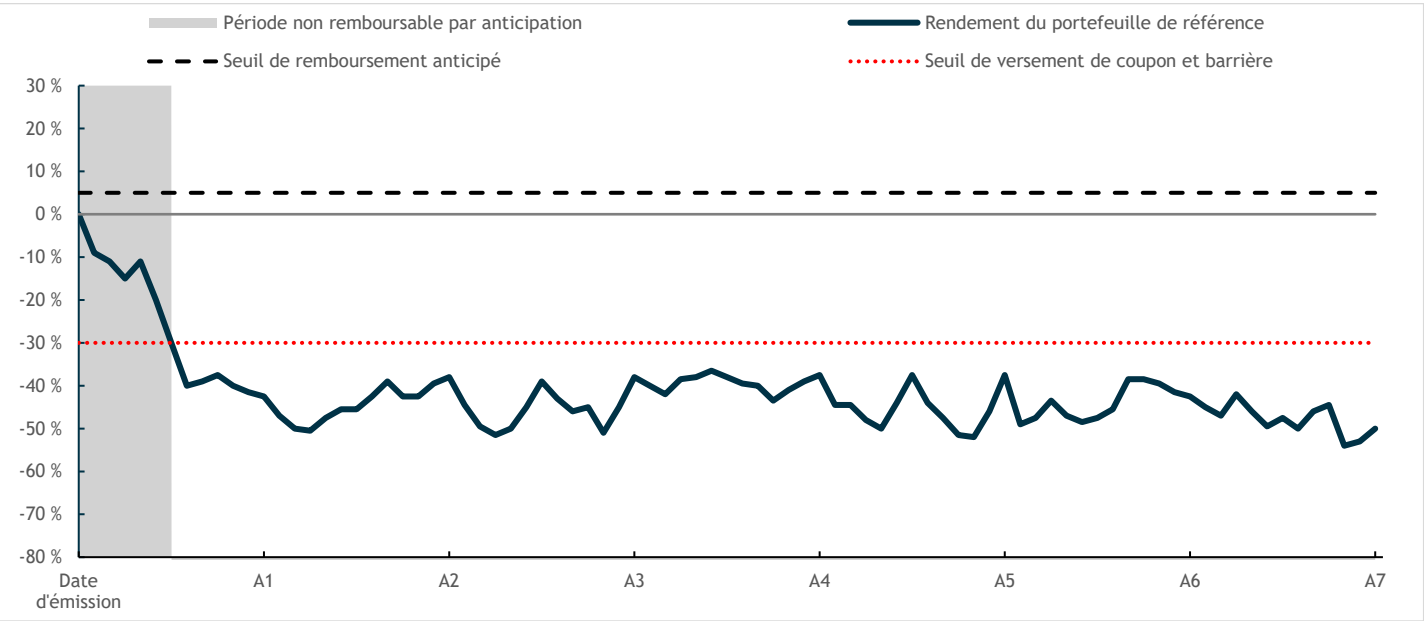
→ Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en placement.



Exemples de calculs de rendement

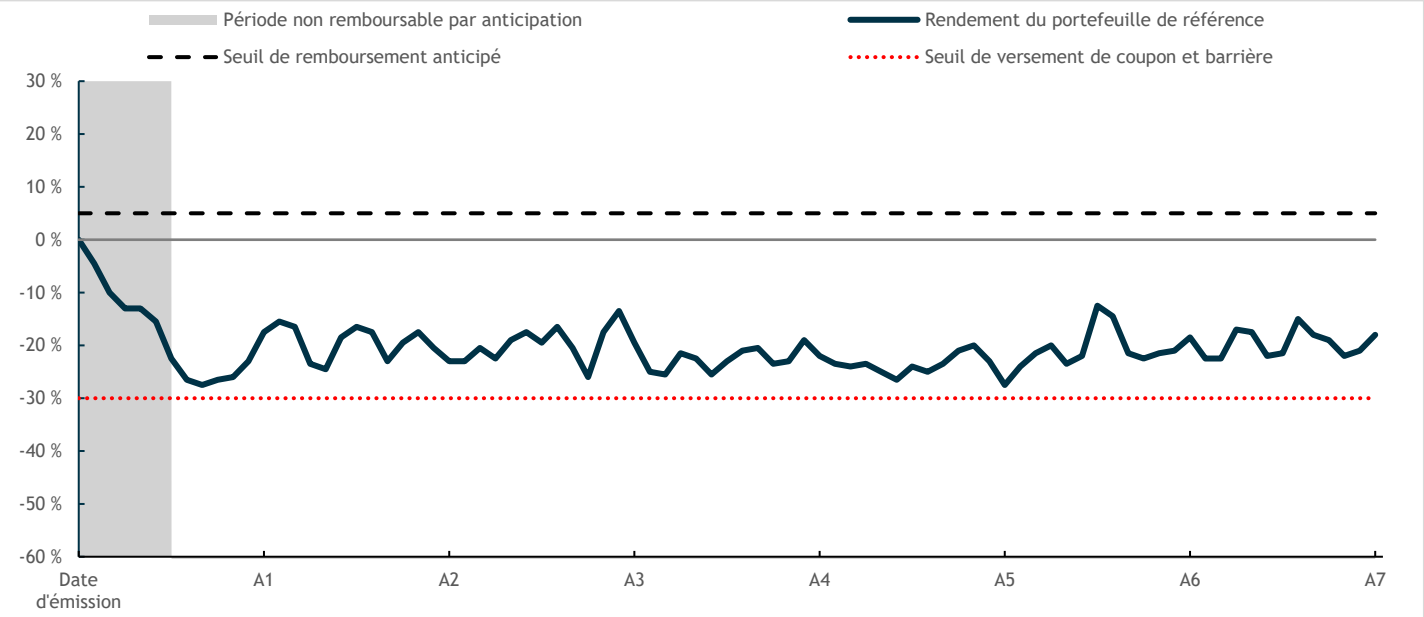
Les exemples qui suivent ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques, sont arrondis à titre illustratif et ne constituent pas des prévisions ou des projections. Rien ne garantit que les résultats qui figurent dans ces exemples seront obtenus.

Exemple 1 : Les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation avant la date d'échéance et le rendement du portefeuille de référence est négatif et inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale.



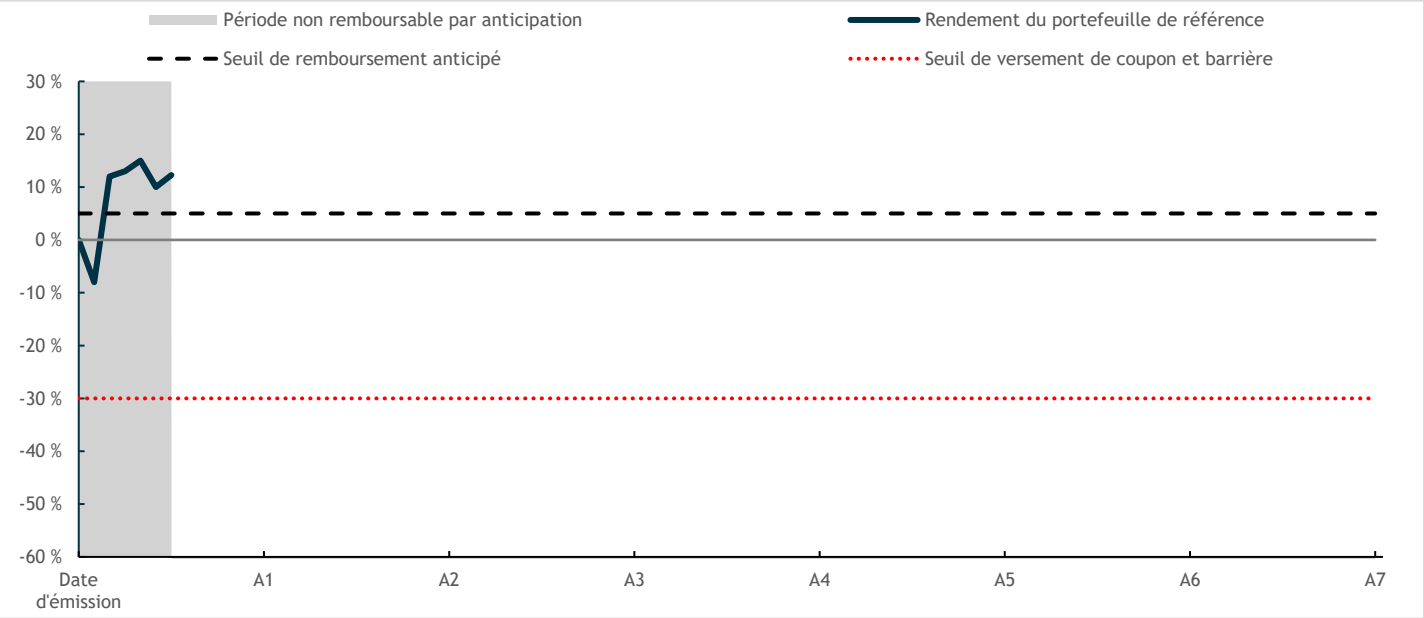
Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	3,27 \$ (6 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	50,00 \$
Total des versements	53,27 \$ (rendement annuel composé de -8,60 %)

Exemple 2 : Les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation avant la date d’échéance et le rendement du portefeuille de référence est négatif mais supérieur à la barrière à la date d’évaluation finale.



Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	45,78 \$ (84 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	100,00 \$
Total des versements	145,78 \$ (rendement annuel composé de 5,53 %)

Exemple 3 : Les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation avant la date d’échéance étant donné que le rendement du portefeuille de référence est supérieur au seuil de remboursement anticipé à la première date d’évaluation du remboursement anticipé.



Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	3,27 \$ (6 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	100,00 \$
Total des versements	103,27 \$ (rendement annuel composé de 6,59 %)

Sommaire du placement

Notation de l'émetteur :	La dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques est notée : AA par DBRS, A+ par S&P, Aa2 par Moody's et AA- par Fitch. Aucune agence de notation n'a noté les titres sous forme de billets.
Capital :	100 \$
Souscription minimale :	500 \$ (5 titres sous forme de billets)
Date d'évaluation finale :	5 mai 2033
Date d'échéance :	12 mai 2033
Versement du remboursement à l'échéance :	Étant donné que le facteur de participation est de 0 %, aucun rendement variable ne sera versé. Le versement du remboursement à l'échéance par titre sous forme de billet sera calculé comme suit : (i) si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé à une date d'évaluation du remboursement anticipé, les titres sous forme de billets seront automatiquement remboursés par anticipation à la date de remboursement anticipé applicable et le versement du remboursement à l'échéance sera égal à 100 \$; (ii) si les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation et que le rendement du portefeuille de référence est positif ou est nul ou négatif mais égal ou supérieur à la barrière à la date d'évaluation finale, le versement du remboursement à l'échéance sera égal à 100 \$; (iii) si les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation et que le rendement du portefeuille de référence est négatif et inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale, le versement du remboursement à l'échéance sera égal à $100 \\$ \times [1 + \text{rendement du portefeuille de référence}]$. Sauf pour les versements de coupon pendant la durée des titres sous forme de billets, les investisseurs doivent comprendre de ce qui précède qu'ils auront droit à un paiement unique aux termes des titres sous forme de billets, soit à la date d'échéance, soit à une date de remboursement anticipé. Si les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation, le placement dans les titres sous forme de billets prendra fin à la date de remboursement anticipé applicable et, de ce fait, les porteurs recevront le versement du remboursement à l'échéance applicable à cette date de remboursement anticipé, et non pas le versement du remboursement à l'échéance auquel ils auraient par ailleurs eu droit à une date de remboursement anticipé ultérieure ou à la date d'échéance si les titres sous forme de billets n'avaient pas été remboursés par anticipation. Malgré ce qui précède, le versement du remboursement à l'échéance sera d'au moins 1 % du capital.
Rendement variable :	Étant donné que le facteur de participation est de 0 %, aucun rendement variable ne sera versé.
Seuil de rendement variable :	s. o.
Rendement du portefeuille de référence :	Pour toute journée, le rendement moyen pondéré des actifs de référence calculé comme étant la somme du rendement de l'actif de référence pondéré de chacun des actifs de référence composant le portefeuille de référence.
Rendement de l'actif de référence pondéré :	Pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et, pour toute journée, le produit (i) du rendement de l'actif de référence et (ii) de la pondération de l'actif de référence.
Rendement de l'actif de référence :	Pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et, pour toute journée, un nombre, exprimé en pourcentage, calculé de la façon suivante : $(\text{Niveau de clôture} \div \text{Niveau initial}) - 1$ Le rendement de l'actif de référence pour l'actif de référence est un rendement du cours, et ne tiendra pas compte des dividendes et (ou) des distributions versés par l'émetteur au titre de l'actif de référence.
Niveau initial :	Le niveau de clôture à la date d'émission.
Niveau final :	Le niveau de clôture à la date d'évaluation du remboursement anticipé et à la date d'évaluation finale.
Caractéristique du versement de coupon :	Dans la mesure où le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de versement de coupon à la date d'évaluation du versement de coupon applicable, les porteurs auront le droit de recevoir un versement de coupon de 0,545 \$ (correspondant à 0,545 % du capital de chaque titre sous forme de billet) à la date de versement de coupon applicable, comme il est prévu dans le supplément de fixation du prix.
Courtiers :	Financière Banque Nationale inc. (« FBN ») et iA Gestion privée de patrimoine inc. (les « courtiers »). iA Gestion privée de patrimoine inc. agira comme courtier indépendant. Les courtiers agiront à titre de placeurs pour compte dans le cadre du placement et de la vente des titres sous forme de billets.

Inscription à la cote et marché secondaire :	Les titres sous forme de billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse de valeurs ou d'un système de cotation. FBN entend maintenir, jusqu'à la date d'évaluation finale (ou jusqu'à une date d'évaluation du remboursement anticipé, si les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation - c'est-à-dire rachetés - avant la date d'échéance), dans des circonstances de marché normales, un marché secondaire quotidien pour les titres sous forme de billets. Si le cours ou le niveau d'un actif de référence n'est pas diffusé ou publié ou, dans un cas applicable, si les opérations sur un actif de référence sont perturbées ou suspendues ou s'il se produit un autre cas de perturbation des marchés, FBN, de façon générale, conclura à l'absence de conditions normales de marché. FBN peut, à sa seule discrétion, mettre fin au maintien d'un marché pour les titres sous forme de billets en tout temps sans préavis aux porteurs. Rien ne garantit qu'un marché secondaire se développera ou, dans l'éventualité où celui-ci se développait, qu'il serait liquide. En outre, toute vente de titres sous forme de billets facilitée par FBN peut faire l'objet de frais de négociation anticipée, déductibles du produit de la vente de titres sous forme de billets. Les porteurs ayant acheté des titres sous forme de billets au moyen du réseau de Fundserv ne pourront vendre leurs titres sous forme de billets qu'au moyen du réseau de Fundserv. Les porteurs devront alors faire une demande irrévocable de vente de ces titres sous forme de billets auprès de FBN. Dans la mesure où l'ordre est reçu au plus tard à 13 h (heure de Montréal) ou à tout autre moment fixé par FBN (l'« heure limite de vente ») un jour ouvrable, la demande sera traitée la même journée. Toute demande reçue après ce moment ou tout jour qui n'est pas un jour ouvrable sera considérée comme une demande envoyée et reçue avant l'heure limite de vente le jour ouvrable suivant.
Admissibilité aux fins de placement :	Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI et CELIAPP. Voir « Admissibilité aux fins de placement » dans le prospectus.

Caractère approprié de l'investissement

Les titres sous forme de billets ne conviennent pas à tous les investisseurs. Dans le cadre de votre décision à savoir si les titres sous forme de billets constituent un placement approprié pour vous, veuillez tenir compte des éléments suivants :

- les titres sous forme de billets ne prévoient aucun versement de coupon garanti, et si le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de versement de coupon à une date d'évaluation du versement de coupon, vous ne recevrez aucun versement de coupon à la date de versement de coupon pertinente, et vous ne recevrez aucun versement de coupon pendant la durée des titres sous forme de billets si cela survient à toutes les dates d'évaluation du versement de coupon;
- les titres sous forme de billets ne prévoient aucune protection de votre investissement en capital initial, et si (i) le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de remboursement anticipé à chaque date d'évaluation du remboursement anticipé et est inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale, et (ii) la somme du versement du remboursement à l'échéance conséquent et de tous les versements de coupon payés pendant la durée des titres sous forme de billets est inférieure au capital, vous recevrez un montant inférieur à votre investissement en capital initial pendant la durée des titres sous forme de billets;
- vous n'aurez droit à aucun rendement au-delà des versements de coupon et du remboursement de votre investissement en capital initial;
- vos titres sous forme de billets seront remboursés automatiquement avant la date d'échéance si, à une date d'évaluation du remboursement anticipé, le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé;
- votre stratégie d'investissement devrait être conforme aux caractéristiques d'investissement des titres sous forme de billets;
- votre horizon de placement devrait correspondre à la durée des titres sous forme de billets;
- votre investissement sera assujéti aux facteurs de risque résumés à la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus.

Facteurs de risque

Les titres sous forme de billets diffèrent de placements classiques dans des titres de créance et des titres à revenu fixe; de plus, le remboursement de la totalité du capital n'est pas garanti. Les titres sous forme de billets comportent un risque de perte et ne sont pas conçus pour constituer une alternative à des placements classiques dans des titres de créance ou des titres à revenu fixe ou à des instruments du marché monétaire.

Les facteurs de risque se rapportant à un placement dans les titres sous forme de billets sont décrits sous « Facteurs de risque » dans le prospectus, y compris, notamment, la rubrique intitulée « Certains facteurs de risque relatifs aux titres sous forme de billets liés à des fonds ». Les souscripteurs sont priés de lire les renseignements au sujet de ces risques ainsi que les autres renseignements figurant dans le prospectus avant d'investir dans les titres sous forme de billets. **Les porteurs qui ne sont pas préparés à accepter les risques décrits dans le prospectus ne devraient pas investir dans les titres sous forme de billets.**

AVIS

Les titres sous forme de billets ne constitueront pas un dépôt assuré en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts créé en vue d'assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Les montants versés aux porteurs dépendront du rendement du portefeuille de référence. La Banque, les membres de son groupe, les courtiers et toute autre personne ou entité ne garantissent pas que les porteurs recevront un montant correspondant à leur placement initial dans les titres sous forme de billets ni ne garantissent qu'un rendement sera payé sur les titres sous forme de billets. Étant donné que les titres sous forme de billets ne sont pas protégés et que le capital sera à risque (à l'exception du versement du remboursement à l'échéance minimal de 1 % du capital), les porteurs pourraient perdre une partie ou la quasi-totalité de leur placement initial dans les titres sous forme de billets.

Pour plus d'informations sur les risques associés avec un tel placement, voir les rubriques « Facteurs de risque » de ce document et « Facteurs de risque » dans le prospectus. Tout investisseur potentiel doit être en mesure de supporter les risques impliqués et doit satisfaire les exigences de caractère approprié des titres sous forme de billets. Voir la rubrique « Caractère approprié des titres sous forme de billets pour les investisseurs » dans le prospectus.



ANNEXE A

Dates de remboursement anticipé, dates de versement de coupon et dates d'évaluation

Les dates suivantes sont applicables, sous réserve d'un report dans certaines circonstances, tel qu'il est décrit dans le prospectus.

Dates d'évaluation du versement de coupon / Dates d'évaluation du remboursement anticipé	Dates de versement de coupon / Dates de remboursement anticipé	Dates d'évaluation du versement de coupon / Dates d'évaluation du remboursement anticipé	Dates de versement de coupon / Dates de remboursement anticipé
5 juin 2026	12 juin 2026 *	5 décembre 2029	12 décembre 2029
6 juillet 2026	13 juillet 2026 *	7 janvier 2030	14 janvier 2030
5 août 2026	12 août 2026 *	5 février 2030	12 février 2030
4 septembre 2026	14 septembre 2026 *	5 mars 2030	12 mars 2030
5 octobre 2026	13 octobre 2026 *	5 avril 2030	12 avril 2030
4 novembre 2026	12 novembre 2026	6 mai 2030	13 mai 2030
7 décembre 2026	14 décembre 2026	5 juin 2030	12 juin 2030
5 janvier 2027	12 janvier 2027	5 juillet 2030	12 juillet 2030
5 février 2027	12 février 2027	2 août 2030	12 août 2030
5 mars 2027	12 mars 2027	5 septembre 2030	12 septembre 2030
5 avril 2027	12 avril 2027	7 octobre 2030	15 octobre 2030
5 mai 2027	12 mai 2027	4 novembre 2030	12 novembre 2030
7 juin 2027	14 juin 2027	5 décembre 2030	12 décembre 2030
5 juillet 2027	12 juillet 2027	6 janvier 2031	13 janvier 2031
5 août 2027	12 août 2027	5 février 2031	12 février 2031
3 septembre 2027	13 septembre 2027	5 mars 2031	12 mars 2031
4 octobre 2027	12 octobre 2027	4 avril 2031	14 avril 2031
4 novembre 2027	12 novembre 2027	5 mai 2031	12 mai 2031
6 décembre 2027	13 décembre 2027	5 juin 2031	12 juin 2031
5 janvier 2028	12 janvier 2028	7 juillet 2031	14 juillet 2031
7 février 2028	14 février 2028	5 août 2031	12 août 2031
6 mars 2028	13 mars 2028	5 septembre 2031	12 septembre 2031
5 avril 2028	12 avril 2028	6 octobre 2031	14 octobre 2031
5 mai 2028	12 mai 2028	4 novembre 2031	12 novembre 2031
5 juin 2028	12 juin 2028	5 décembre 2031	12 décembre 2031
5 juillet 2028	12 juillet 2028	5 janvier 2032	12 janvier 2032
4 août 2028	14 août 2028	5 février 2032	12 février 2032
5 septembre 2028	12 septembre 2028	5 mars 2032	12 mars 2032
4 octobre 2028	12 octobre 2028	5 avril 2032	12 avril 2032
6 novembre 2028	14 novembre 2028	5 mai 2032	12 mai 2032
5 décembre 2028	12 décembre 2028	7 juin 2032	14 juin 2032
5 janvier 2029	12 janvier 2029	5 juillet 2032	12 juillet 2032
5 février 2029	12 février 2029	5 août 2032	12 août 2032
5 mars 2029	12 mars 2029	3 septembre 2032	13 septembre 2032
5 avril 2029	12 avril 2029	4 octobre 2032	12 octobre 2032
7 mai 2029	14 mai 2029	4 novembre 2032	12 novembre 2032
5 juin 2029	12 juin 2029	6 décembre 2032	13 décembre 2032
5 juillet 2029	12 juillet 2029	5 janvier 2033	12 janvier 2033
3 août 2029	13 août 2029	7 février 2033	14 février 2033
5 septembre 2029	12 septembre 2029	7 mars 2033	14 mars 2033
4 octobre 2029	12 octobre 2029	5 avril 2033	12 avril 2033
5 novembre 2029	13 novembre 2029	5 mai 2033	Date d'échéance *

* Les titres sous forme de billets ne sont pas remboursables par anticipation à ces dates.